

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

MARDI 21 DECEMBRE 2010

Étaient présents : MM. SCHIBER - BANDELIER - BAUDOIN - BOYON - DEBRAY - GODEY - OUDET - Mme AUSSARESSES - Melle CONTET

Absents excusés : Melle L. PORTA  
M. L. LOCATELLI  
M. C. CLEMENCELLE (pouvoir à M. G. PFLIEGER)  
M. L. TERREAUX (pouvoir à M. JM. SCHIBER)  
M. Y. ALTMAYER (pouvoir à M. R. BANDELIER)

Secrétaire de séance : M. Denis BOYON  
Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

## I Informations

*Principales réunions de décembre :*

01/12 Bureau de la CCAV  
07/12 Visite de l'Inspectrice de l'Education Nationale  
14/12 Comité technique de la déviation Est de Vesoul  
15/12 Conseil Communautaire de la CCAV  
16/12 Réserve Naturelle

*Les points suivants ont été évoqués :*

*Affouage* : La clôture des inscriptions est fixée au 31 décembre 2010.

## II Pays de Vesoul-Val de Saône : Délégation de la compétence du SCoT à la CCAV

Le Maire expose que les communes qui ne se seront pas dotées d'un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) en 2017 ne pourront réviser ou modifier leur document d'urbanisme, ceci conformément à la loi dite Grenelle 2.

Dans ce cadre les élus du Pays de Vesoul-Val de Saône ont proposé :

- de mettre en œuvre un SCoT
- de transformer l'association en Syndicat Mixte fermé
- de valider comme périmètre du SCoT celui du Pays de Vesoul-Val de Saône.

*Le Conseil Municipal accepte le transfert à l'intercommunalité de la compétence SCoT et approuve la modification des statuts.*

## III Transformation de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul en Communauté d'Agglomération de Vesoul

La Loi de Réforme des Collectivités Territoriales a été promulguée le 17 décembre 2010. Elle réduit le seuil démographique à 30 000 habitants des Communautés d'Agglomération comprenant le chef-lieu du département.

La CCAV remplit ces conditions.

*Le Conseil accepte le transfert de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul en Communauté d'Agglomération de Vesoul au 1<sup>er</sup> janvier 2011, et adopte les statuts du nouvel établissement.*

#### IV Participation au raccordement à l'égout : Dessaisissement de la CCAV au profit des communes

En séance du 15 décembre le Conseil Communautaire a décidé de se dessaisir du recouvrement de la participation au raccordement à l'égout pour les constructions neuves et de proposer de redonner cette prérogative aux communes membres.

*Le Conseil décide :*

- de mettre en place cette participation à l'échelon communal et d'en maintenir le prix actuel à 473 €
- que le versement s'effectuera à l'obtention du permis de construire.

#### V Accueil périscolaire : Restauration

Le prestataire de service EUREST appliquera une augmentation de 0,02 € sur le prix des repas à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

*Le Conseil décide d'augmenter le prix des repas de 0,02 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et fixe le nouveau tarif à 4,36 € par repas (avec 1h50 de surveillance).*

La séance est levée à

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 22 décembre 2010.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER

